

La conjoncture actuelle est tellement favorable au déblocage des discussions sur le contrôle des armements et le désarmement qu'il nous faut absolument en profiter au maximum et accomplir le plus de progrès possible. En raison des trois aspects qu'il comporte, le poste peut servir à catalyser de tels progrès.

Réd. : Le contrôle des armements et le désarmement représentent-ils des domaines nouveaux pour vous?

P.M. : Ma première expérience en matière de contrôle des armements et de désarmement fut ma participation à la Conférence de Stockholm en 1984. La Conférence s'inscrivait dans le cadre des activités globales de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, laquelle visait divers objectifs, mais particulièrement l'élaboration de mesures pouvant augmenter la confiance entre l'Est et l'Ouest à un moment où les discussions sur le contrôle des armements et le désarmement ne progressaient pas beaucoup. À l'époque, je travaillais pour M. Clark, à qui le chef de l'opposition officielle à ce moment-là, M. Mulroney, avait demandé de couvrir en quelque sorte l'initiative de paix de M. Trudeau. M. Clark a donc été envoyé à la Conférence de Stockholm; comme j'étais sa conseillère, je me suis soudainement retrouvée littéralement plongée dans les questions de contrôle des armements et de désarmement. Après la nomination de M. Clark au poste de ministre des Affaires extérieures, j'ai pu continuer à faire partie de son cabinet et je désirais poursuivre mon travail dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Je n'avais donc aucune expérience ni aucune formation dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, mais je travaille dans le domaine depuis cinq ans et demi.

Réd. : Vous êtes sur le point de partir pour la Première Commission. Quelles sont les principales questions que le Canada a l'intention de soulever à la Commission?

P.M. : La Première Commission, naturellement, n'est pas un forum de négociation. C'est un lieu où tous les pays membres de l'ONU peuvent discuter de questions relatives au contrôle des armements et au désarmement. La Commission doit avant tout permettre aux pays membres de s'entendre sur des positions communes, d'obtenir un consensus, afin de faire progresser les discussions dans les véritables forums de négociation. Le Canada mettra particulièrement l'accent sur une résolution que nous coparrainons avec la Pologne au sujet du projet de

convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques. La résolution tiendra compte des progrès accomplis sur le plan bilatéral entre les États-Unis et l'Union soviétique et de ceux accomplis sur le plan multilatéral dans le cadre des négociations sur les armes chimiques à la Conférence sur le désarmement. Il y a eu un certain nombre de conférences, comme par exemple la Conférence de Paris [janvier 1989], où l'on a essayé d'injecter un nouveau souffle politique aux négociations. La Conférence de Canberra, tenue récemment en Australie, visait à obtenir une plus grande participation de l'industrie chimique, car cette dernière est essentielle au succès de toute convention sur les armes chimiques. La résolution tiendra donc compte des progrès accomplis mais elle tentera également d'assurer que la communauté internationale soutient fortement la nécessité de conclure un traité.

Le Canada lancera en quelque sorte un défi à la Première Commission. Les discussions sur le contrôle des armements progressent de façon considérable sur le plan bilatéral entre les superpuissances et également entre les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie. Je pense que l'on peut se risquer à dire que les discussions multilatérales ne progressent pas au même rythme. Ce que le Canada essaiera de faire — en tant que pays qui croit beaucoup aux négociations multilatérales et qui n'a jamais dénigré l'ONU de façon systématique mais a toujours essayé de la rendre plus efficace —, c'est d'inciter la Première Commission à relever le défi et à vraiment faire progresser les négociations multilatérales. Il s'agit vraiment d'une situation idéale : les négociations bilatérales ont tellement progressé que les organismes multilatéraux doivent accélérer le rythme.

Réd. : Si l'on prend ses distances par rapport à la Première Commission, et que l'on considère toutes les discussions et les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement auxquelles participe le gouvernement, lesquelles, à votre avis, sont les plus importantes? Où devrions-nous concentrer nos énergies?

P.M. : La question peut donner lieu à un débat intéressant : des négociations entre les superpuissances visant une réduction radicale des armes nucléaires ou des discussions entre les membres de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie sur la réduction des armes conventionnelles, lesquelles sont plus importantes sur le plan international? Si l'on passe à l'autre question, cependant, soit celle de savoir où le Canada devrait concentrer ses éner-

gies, les négociations sur les armes conventionnelles sont sans l'ombre d'un doute celles où nous pouvons jouer le rôle le plus déterminant parce que, tout simplement, nous sommes partie à ces négociations. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des mesures de vérification, qui sont essentielles à une entente globale, et il a également joué un rôle de premier plan en amenant tous les pays de l'OTAN à accepter ces mesures. Le Canada doit jouer et joue un rôle important à ce chapitre. La situation est plus difficile dans le cas des armements stratégiques, car nous ne sommes pas partie aux négociations. Nous devons nous contenter d'inciter les superpuissances à adopter des positions conformes à nos intérêts, au moyen notamment de démarches bilatérales. La question peut difficilement être traitée en public, car les consultations bilatérales doivent généralement demeurer confidentielles pour être efficaces. Nous ne pouvons divulguer la teneur des discussions à tout le monde.

Réd. : Avez-vous l'intention de participer personnellement à certaines des discussions?

P.M. : Je me suis déjà rendue à Genève pour une réunion préparatoire de la Conférence chargée de l'examen du TNP [Traité sur la non-prolifération]. Après la réunion de la Première Commission, j'espère pouvoir me rendre à Vienne, où se poursuivent les deux séries de négociations sur les armes conventionnelles, et procéder à d'autres consultations, ce qui devrait me permettre d'être mieux en mesure de déterminer où je peux le plus faire sentir ma présence. À l'heure actuelle, il reste beaucoup à faire, et je n'ai pas encore déterminé de façon définitive quel forum pourra être le plus productif. Les deux séries de négociations sur les armes conventionnelles ainsi que les discussions sur le TNP sont sans aucun doute très importantes et méritent que l'on y accorde un intérêt particulier.

Réd. : Et votre rôle de responsable des relations publiques? Prévoyez-vous quelque chose en particulier?

P.M. : Une des premières choses que j'ai faites comme ambassadeur au désarmement a été de convoquer une réunion du comité directeur du Groupe consultatif sur les affaires de désarmement et de contrôle des armements. Je tenais avant tout à rencontrer les membres du comité, mais également à planifier la prochaine réunion plénière du Groupe consultatif, qui aura lieu au début de janvier et portera principalement sur la prochaine Confé-